



AMBASSADE DE SUISSE
AU CONGO

KINSHASA, le 27 août 1971

Boîte postale 8724
Tél. 22.85-50.99

Réf.: 342.11 - TC/sy
445.1

Notre cinq au 6/11

A la Division des affaires politiques
Département politique fédéral

B e r a n e	GE	HN	GB			a/a
Datum	30.8	19.19.				1.9.
Visa	<i>ge</i>	<i>hn</i>	<i>gb</i>			<i>ge</i>
EPD		30.8.71			11	
Ref.	<u>p. B. 15 21. Congo Leo</u>					

Monsieur l'Ambassadeur,

C'est ce matin à 11 heures que j'ai été
reçu par le Président Mobutu pour mon audience de congé.

Le Président m'a accueilli avec chaleur et notre entretien qui s'est déroulé en présence du Vice-Ministre des Affaires Etrangères, M. Eketebi, a revêtu une forme affable et familière. Le Président m'a fait part du regret qu'il avait de me voir quitter le Congo après onze années de présence "ce qui est exceptionnel et témoigne de l'amitié que vous nous portez" a-t-il ajouté. Il m'a remercié pour l'activité que j'ai déployée en 1967 dans l'affaire des mercenaires et a fait mon éloge en des termes élevés. S'adressant au Vice-Ministre, il lui a demandé si un agrément avait déjà été sollicité pour mon successeur. Devant la réponse négative, le Président Mobutu a manifesté le désir que la Suisse soit représentée ici par un diplomate de qualité, apte à saisir les problèmes nombreux auxquels le pays doit faire face et capable aussi de comprendre la mentalité des Bantous. Je l'ai assuré que mon successeur sera choisi avec soin et accomplira sa tâche de manière scrupuleuse. Le Président Mobutu s'est enquis de mon avenir, sa réaction à ma nomination à Pretoria a été très favorable. Il a souligné que c'est un poste d'observation de première importance et que le Gouvernement suisse avait bien agi en y plaçant un diplomate connaissant l'Afrique noire. Le Président partage ainsi l'opinion de mes collègues africains qui, sans exception, m'ont félicité pour ma nouvelle affectation.

Le Chef de l'Etat congolais m'a confié combien sa tâche était lourde, le travail est tellement considérable qu'il ne peut jouir d'aucun repos et les activités se multiplient sans cesse depuis que le Congo joue un rôle dominant en Afrique et au sein de l'OUA. Il m'a demandé d'être son interprète auprès de Monsieur le Conseiller Fédéral Graber, auquel il témoigne la plus vive estime. Je lui ai dit combien le Gouvernement suisse suivait avec attention l'évolution qui s'est produite au Congo-Kinshasa depuis sa prise de pouvoir.



J'ai saisi l'occasion, à la fin de l'entretien, pour lui parler des dettes laissées en Suisse par des diplomates congolais. La réaction du Général Mobutu a été immédiate, se tournant vers le Vice-Ministre des Affaires Etrangères, il lui a donné comme instructions de se pencher sur cette question et de la régler avec moi au plus tôt. Il m'a demandé de bien vouloir retarder mon départ afin de régler ce problème qui lui tient à coeur. Parlant en lingala à son Vice-Ministre, j'ai cru comprendre que ces débiteurs congolais devront donner des explications. Mon départ pourrait être remis, afin de permettre à la Banque Nationale de se pencher sur cette affaire et de payer les dettes en question. Selon les renseignements qui m'ont été communiqués, le 18 août, par l'Ambassadeur Wetterwald, renseignements complétés par ceux déjà en notre possession, les dettes actuelles des diplomates congolais s'élevaient à plus de frs. 41.000,-. Le Général Mobutu avait l'air très courroucé d'apprendre les faits dont il s'agit, bien que ceux-ci eussent été depuis longtemps portés à la connaissance du Gouvernement congolais.

En fin d'audience, le Général Mobutu m'a fait savoir, qu'en raison de toutes les années que j'ai passées au Congo et des services que j'ai rendus, il se proposait de me donner une des plus hautes décorations du régime. J'ai remercié le Président pour cette marque d'estime en soulignant que je ne pouvais l'accepter en raison de la Constitution suisse qui ne nous permet pas d'accepter aucune distinction.

Nous nous sommes quittés en formulant respectivement des voeux pour nos pays, le Général Mobutu m'a encore prié d'exprimer en son nom ses sentiments amicaux à l'endroit du Conseil Fédéral.

Sur le chemin du retour, le Vice-Ministre des Affaires Etrangères a repris à son compte la requête du Chef de l'Etat, relative à l'ajournement de mon départ pour qu'il puisse se pencher sur l'affaire des dettes des Congolais, problème qu'il va étudier sur la base de la liste préparée à l'avance que je lui ai remise.

Je retire de ma dernière audience avec le Président Mobutu l'impression d'un homme sincère, portant une très lourde charge, qui a besoin de temps à autre d'un moment de répit comme celui qu'il vient de passer en ma compagnie, où il s'est montré simple, humain et bienveillant.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse

